



## Accueillir et scolariser des enfants de moins de 3 ans

Comme le précise la circulaire « Accueil en école maternelle » n° 2012-202 du 18-12-2012 , « Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ».

Cet accueil, la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans, impliquent une réflexion approfondie sur les conditions matérielles et humaines qui font de cet accueil une réussite. En Vendée, ils s'effectuent dans le contexte de classes multi-âges.

Afin d'aider les équipes à poursuivre leurs réflexions sur ce qui est « *une chance pour lui [l'enfant] et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées* » (circ. n°2012-202), différents documents téléchargeables sont mis à disposition des écoles du département :

Un ensemble d'écrits adaptables en fonction des spécificités locales

- une [présentation de l'école](#) sous forme d'un dépliant qui peut être remis aux familles lors d'une visite préalable à la fréquentation,
- une formalisation d'informations et de recommandations pour les parents ([mon enfant est scolarisé pour la première fois](#)),
- des feuillets, pour l'enfant, facilitant la projection vers l'école et son évocation avec la famille ([ma première classe](#)),
- un [Projet d'Accueil et de Scolarisation](#) école/famille pour spécifier des modalités, partager des informations.

L'ensemble a pour vocation de marquer la construction des liens de compréhension et de confiance réciproques si importants pour la réussite de l'enfant.

M.A.J. le 22/04/2014

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vendée  
Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie  
BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX  
Tél. 02 51 45 72 00